



Marché d'assurances des risques statutaires
pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché après Avis d'Appel Public à la Concurrence en application des dispositions du Code de la Commande Publique (CCP) entré en vigueur le 1er avril 2019 et constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que divers textes ayant modifié depuis tel ou tel article.

Prestataire retenu :

Lot unique : Assurances des risques statutaires pour les agents affiliés CNRACL et IRCANTEC :

SMACL Assurances : 141 avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9